

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF2964

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des
forces armées, Mme Florence Goulet et les membres du groupe Rassemblement national et
apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	5 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	5 000 000	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli de l'amendement de Laurent Jacobelli sur l'AED.-

Cet amendement propose de réorienter 5M€ initialement alloués en faveur de l’Agence Européenne de Défense (AED) vers le soutien à l'export des productions nationales.

L'AED, qui devait être un outil central pour bâtir une « Europe de la Défense », n'a en réalité jamais produit les résultats attendus. Le concept même d'une défense européenne s'avère illusoire, car nos partenaires européens privilégient systématiquement, et à raison, leurs propres intérêts. Les chiffres des exportations françaises d'armement en Europe en sont la preuve flagrante : ils demeurent désespérément bas. Il est donc temps de reconnaître que l'AED n'est

plus un investissement stratégique, mais un gaspillage de ressources, et que la France doit recentrer ses efforts sur la défense de ses propres intérêts.

Ces ressources peuvent notamment soutenir la base industrielle et technologique de défense (BITD) française qui constitue un levier majeur de notre économie, avec des entreprises piliers du secteur de la défense. Notre BITD compte beaucoup sur les exportations d'armement qui représentent une force motrice cruciale, particulièrement à un moment où la France enregistre des déficits commerciaux records et où la part de l'industrie dans le PIB ne cesse de diminuer.

Nous proposons d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5M€ en faveur de la sous-action 52-01 :

« DGA / Soutien aux exportations » du programme 212 : « Soutien à la politique de défense » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action 08 : « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 : « Environnement et prospective de défense ».